



Monsieur Renaud MUSELIER
Président du Conseil Régional
Provence-Alpes Côte d'azur

Mercredi 15 septembre 2021

Objet : préavis de grève de la période du 23 septembre au 5 octobre.

Monsieur le Président,

La CGT dépose, par la présente, un préavis de grève à de la journée du jeudi 23 septembre 2021 0h00 au mardi 5 octobre 2021 24h00. Celui-ci couvre l'ensemble des personnels de notre Collectivité.

L'ensemble de nos personnels car elles et ils sont bien toutes et tous attaqué.e.s par la volonté politique de restriction budgétaire qui s'applique dans notre Collectivité. Restrictions qui conduisent à un service public dégradé par le **manque de personnel, une détérioration de nos conditions de travail et un mépris pour nos missions.**

Personne ne peut se dire épargné !

La CGT, aux côtés des agents revendiquent :

- Le remplacement des agents en maladie
- Le remplacement des départs à la retraite par des postes statutaires
- Le remplacement des postes des agents ayant changés de postes par la mobilité
- Recrutement statutaire sur les postes pérennes
- L'arrêt immédiat de la polyvalence érigé en modèle : la polyvalence est le moyen de réduire le nombre de personnel. Non un agent n'effectue pas le travail de plusieurs agents !
- Respecter et compléter les restrictions médicales d'agents ayant une pathologie devant être prise en compte par la médecine du travail.

- La baisse du temps de travail, seule mesure permettant la baisse du chômage, l'amélioration des conditions de travail donc de mieux vivre toutes et tous
- Le maintien de la Prime de Fin d'année en l'état
- La non-application du jour de carence : la maladie n'est pas un choix, le malade ne doit pas être sanctionné

- L'arrêt immédiat de la méritocratie et du clientélisme dans les attributions de primes, dans les promotions et avancements et le respect de vos propres critères
- Distribution de masques tissus trop épais au lieu de masques papiers de type chirurgicaux, malgré la promesse du président du CHSCT et du directeur de la DLYC lors

du dernier CHSCT. Les agents en sont à acheter eux-mêmes leurs masques. Le masque est devenu un EPI, il doit être adapté aux conditions de travail et fourni.

- Fourniture des EPI dans les établissements et prise en compte du matériel ergonomique pour le télétravail comme un EPI (siège, écran, clavier)
- L'arrêt immédiat de la réorganisation brutale des services techniques (DLMG / DPI) et le respect des qualifications des agents, de la spécificité de leurs métiers ;
- L'arrêt immédiat des méthodes immondes de questionnaires multiples sous forme « d'enquête de satisfaction » ou sous forme de questionnaire digne du management du privé en préparation des plans de licenciements. Nous vous rappelons, que ce sont ces méthodes qui ont conduit il y a plusieurs années nos collègues de France Telecom à une vague inédite de suicide. Méthodes condamnées par la justice ;
- Un moratoire sur la situation des Services Administratifs et Financier avec point fait sur les remplacements, la mise en place du nouveau logiciel...
- Arrêt des réorganisations ayant pour vocation les restrictions en personnel sous prétexte de mutualisation, « modernisme », restrictions budgétaires...
- Le recrutement principalement en DRH
- Remplacement des postes perdus dans le service temps de travail et déplacement. Un exemple l'Unité déplacements a perdu 4 postes en 9 ans sans baisse de la charge de travail.
- Le respect des conventions télétravail : droit à la déconnexion notamment et non pas des petits arrangements différents selon les services
- Le défraiement du télétravail comme l'ouvre la possibilité de l'accord national sur le télétravail dans la fonction publique

Le manque de postes criant dans les lycées ne permet pas d'effectuer la rentrée. **Ces revendications immédiates des lycées ci-dessous s'ajoutent à celles que les agents ont porté avec la CGT dans les préavis locaux d'établissements.** Elles donnent à voir que ce ne sont pas des situations ponctuelles deci-delà mais bien une généralité dans toute la collectivité !

Les agents ont donc décidé d'agir ensemble.

- Lycée Agricole de Valabre : remplacement de l'agent en longue maladie, sur un contrat long donc et non pas sur un remplacement ponctuel jusqu'au 23 septembre par l'équipe itinérante ;
- Lycée Le Chatelier (Marseille) : manque 4 postes au bon fonctionnement de l'équipe
- Lycée Victor Hugo (Marseille) : 2 agents non remplacés et revendication de création du poste supprimé
- Lycée Magnan (Nice) : remplacement de l'agent de maintenance parti à la retraite en janvier 2020 !
- Lycée Marseilleveyre (Marseille) : le remplacement des personnels en maladie est une urgence ! remplacement des 2 OP et de 4 agents de service général.
- Lycée des Calanques : nécessité d'une 2^{ème} OP au vu des surfaces de maintenance (internat, locaux ouverts...). Arrête immédiat des morcellement horaire avec emploi du temps coupé (amplitude de 7h à 17h30 avec coupure dans la journée)
- Lycée Georges Duby (Luynes): manque 6 postes, 3 ASG, 2 en cuisine, 1 maintenance
- Lycée Gustave Eiffel (Aubagne): manque l'agent chef depuis trois ans, manque l'agent de maintenance (OP) non remplacé.
- Lycée Arthur Rimbaud (Istres): manque au moins deux agents de service général, engendrant de gros problèmes à la plonge. Solution trouvée : de la vaisselle jetable

pour pallier ces manques. La région préfère payer un coût dispendieux en vaisselle que de recruter et payer un travailleur !

- Lycée de l'Estaque (Marseille): manque un second de cuisine (convention conseil général/conseil régional de mise à dispo d'un second de cuisine par le CG non respectée malgré une alerte CHSCT + une demande du conseil d'administration
- Lycée Vauvenargues : manque 2 OP non remplacés
- Lycée Jean Monnet : remplacement des 2 agents du service général
- Lycée Val de Durance : compenser le temps partiel de droit
- Lycée Saint Charles (Marseille) : remplacement et compensation des agents à temps partiels ou agents ayant des restrictions
- Lycée Maurice Janetti (ST Maximin) : remplacement des 3 personnels absents
- Lycée Paul Langevin (la Seyne) : remplacement des personnels malades
- Lycée du Val d'Argens (le Muy) : remplacement de 4 agents de service général et un second de cuisine
- Lycée Jean Lurçat (Martigues) : manque 6 agents. Recrutement pour compenser les 2 départs en retraite non pourvus, 1 second de cuisine, 1 transformation de poste non pourvue et le remplacement de 2 agents en arrêt maladie.
- Lycée de Briançon : manque 2 remplacements sur du service général (pour rappel lycée sans équipes volante).
- Lycée Alpe Durance (Embrun) : nécessité d'un poste de renfort au vu du nombre d'élèves beaucoup plus importants en cette rentrée
- Lycée Honoré Romane : manque 4 remplacements sur des maladies qui étaient déjà absents l'année dernière, 1 mi-temps pas complété ainsi que la disparition d'un poste de revêtement finition dû au non-remplacement de l'agent parti en retraite
- Manque 1 agent dans l'équipe volante d'embrun et manque 3 agents dans l'équipe volante de Gap
- Lycée Briand (Gap) : lingère pas remplacé, mi-temps thérapeutique pas complété, manque 1 remplacement sur les 80 % et 2 remplacements sur des maladies.
- Lycée Paul Hérault : manque des remplacements sur les absences liées aux maladies.
- Lycée Léonard de Vinci (Antibes) : remplacement d'un poste d'agent de maintenance, d'un poste de contractuel itinérant, d'un poste d'agent d'accueil en temps partiel thérapeutique avec des lourdes restrictions médicales. Compensation pour les 8 postes en restrictions médicales ne pouvant physiquement pas être à la plonge
- Lycée ST Exupéry (Saint-Raphaël) : manque un chef de cuisine

- Déploiement des équipes EMAT sur le territoire régional, création de 3 autres équipes d'espaces verts, revoir les conventions tripartites de travail entre les EMAT, le conseil régional et les lycées utilisateurs.

- Levée définitive du QCM

- Revenir à la mission première de l'équipe itinérante dans les lycées : elle n'est pas là pour pallier le manque de personnels et effectuée les remplacements de maladie longue. Titulariser les collègues de l'équipe.

Les agents ne vivant pas en autarcie dans leur Collectivité se mobiliseront également sur les revendications nationales portées par la CGT :

- le dégel du point d'indice
- le détournement d'argent public qui enrichit toujours plus les grands patrons du CAC 40, les familles de rentiers et les actionnaires. L'argent public est le produit du travail

et des impôts, il doit donc servir les intérêts du peuple et être redistribué aux travailleurs et au fonctionnement de nos services publics.

- e retour à la retraite à 60 ans, garder le calcul des retraites sur les 6 derniers mois et la reconnaissance de la pénibilité.

Nous attendons vos propositions de rencontres, pour un échange, conformément au cadre légal de ce préavis de grève.

Dans l'attente, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Président, nos salutations.

Le secrétaire général

CGT des personnels de la Région PACA



Yves Couston